

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

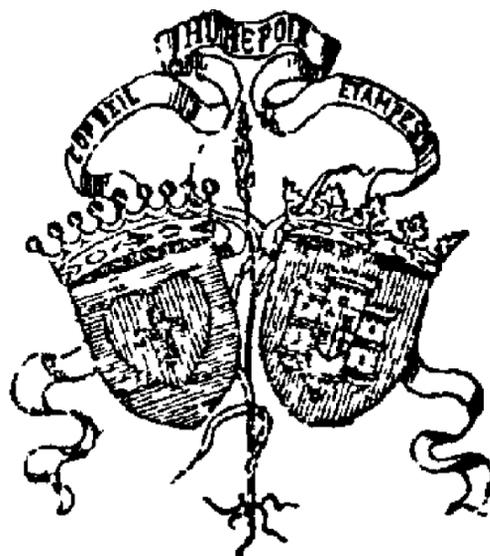
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE

DE CORBEIL

D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

19^e Année — 1913

2^e LIVRAISON



PARIS

A. PICARD, ÉDITEUR,

LIBRAIRE DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

Rue Bonaparte, 82

—
MCMXIII

LE MIRACLE
DE LA VISITATION DE NOTRE-DAME
ET L'AUMONERIE
DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME D'ÉTAMPES

(XII^e ET XIII^e SIÈCLES)

On conserve dans l'église Notre-Dame, à Etampes, un petit groupe en bois sculpté, d'une beauté médiocre, mais dont l'intérêt est très particulier. Il a été exécuté pour commémorer un miracle survenu il y a longtemps dans l'église même ; il est, en conséquence, d'une originalité rare, et cela suffit à le distinguer parmi les autres œuvres de l'art chrétien, qui, en très grande majorité, ont représenté à l'infini et avec similitude toujours les mêmes scènes et les mêmes personnages connus. Il est si différent des données iconographiques habituelles qu'aucune explication n'aurait pu être fournie à son égard, si nous n'avions connu les circonstances du miracle en question, et même il n'eut pas été possible de le confondre avec un autre sujet familier.

Ce miracle, qui arriva au XII^e siècle, fut durant tout le Moyen-âge, fort populaire à Etampes, et son souvenir était encore vivace au XVIII^e siècle ; pourtant la Révolution de 1793 l'avait fait oublier complètement, lorsque en 1876, l'abbé Bonvoisin, un ancien curé de Notre-Dame d'Etampes, retrouva tout à la fois la légende et son application à la scène sculptée conservée dans l'église ¹.

1. Article publié dans l'*Abeille d'Etampes*, n^o du 5 Août 1876.

Tout le mystère était raconté dans un petit livre rarissime dont, en fait, on signale un seul exemplaire, conservé à la Bibliothèque Mazarine ; imprimé, en 1610, sous la signature H. B. T., l'ouvrage fut rédigé en collaboration par un religieux de Morigny nommé Hardy, et deux chanoines de Notre-Dame d'Etampes, Louis Bastard et Thirouyn ¹. A vrai dire, un résumé du récit du miracle fut écrit, plus tard, dans le même siècle, par un avocat étampoïis nommé Pierre Plisson, sur un registre qui existe encore aux Archives municipales ² et où l'abbé Bonvoisin eut pu le découvrir. Enfin, les archives de l'église Notre-Dame elle-même ont contenu jadis, outre des récits anciens, bien des renseignements confirmatifs qui existent peut-être encore, si les souris, après les hommes, les ont épargnés, dans les greniers mystérieux où dorment, protégées par la poussière, les dernières paperasses précieuses de la vieille collégiale.

Quoiqu'il en soit, la légende retrouvée se rattache à l'origine de l'Hôtel-Dieu d'Etampes, et sans elle, il y a d'intéressants détails qui nous eussent actuellement échappés. Le but de la présente étude sera de les mettre en valeur.

Un usage, qui dura peu mais florissait au XII^e siècle, s'était établi dans les cathédrales d'entretenir un petit hôpital pour les indigents. Il en fut ainsi notamment à Paris et à Chartres. L'impulsion de quelques évêques, l'esprit général de charité, l'occasion d'attirer et d'utiliser des aumônes, sont des motifs qui suffisent à expliquer l'invention d'une si curieuse pratique ³. Mais on pourrait aussi rappeler

1. *La Vie, Martyre, Translation et Miracles des Martyrs Saints Can, Cantian et Cantianne, leur sœur, les corps desquelz reposent enchâssés en l'Eglise collégiale de nostre Dame d'Estampes, le tout tiré des archives de la dicte Eglise, par H. B. T. Estampoïis... A Paris... 1610.* Petit in-8^o de 57 feuillets, non compris l'approbation du Chapitre de Notre-Dame, signe Hamoys et du 27 février 1610, l'approbation des docteurs de la Faculté de theologie de Paris, du 20 mars 1610, et un feuillet final où se lit : « *Achevé d'imprimer le 22^me jour de mars 1610* ».

2. Ce manuscrit, connu sous le nom de *Rapsodie*, a été publié par M. Charles Forteau dans les *Annales de la Société archéologique du Gâtinais*, 1909 ; voir p. 212-213.

3. Voici comment dom Basile Fleureau, l'historien d'Etampes, nous renseigne sur la fondation des hôpitaux dans les églises (*Les Antiquitez de la Ville et du duché d'Estampes...*, Paris, 1683, p. 412) :

« Nous apprenons des saints Conciles, en divers lieux, que le soin des pauvres fait une partie de celui que les Evêques doivent prendre dans leurs Diocèses : et c'est pour cela que les Hôpitaux sont ordinairement bâtis près des maisons Episcopales, comme à Paris le grand Hôtel Dieu ; et dans la suite des temps ces Prelats voyant qu'ils ne pouvoient satisfaire à toutes les fonctions de leurs charges, spécialement à celles qui requeroient une résidence actuelle, à cause qu'ils estoient obligez de faire tous les ans la visite de leurs Diocèses, et d'assister à des Conciles qu'on célébrait souvent, ils s'en déchargèrent d'une partie sur le Clergé qu'ils avoient auprès d'eux, et qui residoit toujours au même lieu, à

que, à cette période de l'histoire, les moines et les chanoines, c'est-à-dire quelques-uns d'entre eux dans chaque monastère ou collège, étaient presque seuls à exercer la médecine. Des écoles de médecine ne furent fondées en France que vers le xiv^e siècle, et toutes les connaissances pouvaient seulement s'acquérir dans les écoles des abbayes ou des cathédrales. Si, entre les xi^e et xii^e siècles, l'étampois Salomon, médecin du roi Philippe I^{er}, ne fut jamais cleric ou du moins avait pu redevenir complètement laïque, son cas, sans doute exceptionnel, est digne d'être noté ¹. Les autorités ecclésiastiques ont parfois publié des défenses d'exercer la médecine, non à tous les gens d'église, mais aux chanoines réguliers et aux moines ² : l'importance et la solennité même de ces actes restrictifs prouve combien la pratique de soigner les malades était répandue parmi les religieux, et à plus forte raison parmi les clercs séculiers.

Les chanoines d'Etampes n'étaient pas des réguliers, c'est-à-dire qu'ils ne suivaient pas la discipline et l'observance, la *règle* pratiquée dans les ordres religieux. Par suite, les interdictions ci-dessus ne s'appliquaient pas à leurs semblables. Que, parmi eux, un certain nombre étudièrent et exercèrent la médecine, cela ne fait pas de doute. Quand les Huguenots saccagèrent l'église Notre-Dame, en

l'imitation des Apôtres qui laissèrent aux premiers Diacres le soin de la nourriture corporelle des pauvres, pendant qu'ils vacqueroient à la nourriture spirituelle des autres. De là est venu que les Chanoines des Eglises Cathedrales sont demeurés en partie chargés du soin des Hôpitaux. Et depuis comme la piété des Chrétiens s'augmentant, les a portés à fonder, dans les villes des Collèges de Chanoines sur le modèle de ceux qui étoient auprès des Evêques ; on leur a de même qu'à ceux des Cathedrales donne le soin des pauvres ».

1. J'ai eu plusieurs fois l'occasion de citer ce personnage dans *Etampes et ses monuments aux XI^e et XII^e siècles* (Paris, 1907, p. 16, 36, 59, 123). Voir aussi FLEUREAU, *ouv. cité*, p. 106 ; Ern. MENAULT, *Morigny*, p. 40 ; Achille LUCHAIRE, *Etudes sur les actes de Louis VII* Paris, 1885, n^o 80), et *Histoire des Institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens* (2^e edit., Paris, 1891, t. II, p. 149 et 156).

Salomon est simplement qualifié dans une charte « Medicus », mais celle-ci est très postérieure aux événements qu'elle relate. Il avait reçu du roi Philippe des terres sises à Étampes, terres qu'il légua ensuite à des églises de la ville. Il est donc tout à fait probable qu'il avait donné des soins au souverain ; mais il n'était peut-être pas étampois d'origine.

2. Le 10^e Concile général tenu en 1139 à Latran par le pape Innocent II, — le pontife même qui fut reconnu par le clergé de France à Etampes, en 1130 et qui séjourna à Morigny, — a promulgué dans son 9^e canon « la défense aux chanoines réguliers et aux moines d'apprendre le droit civil et la médecine pour gagner du bien dans cet exercice, suivant même la défense des lois civiles ; il proclame qu'on excommuniera les évêques, les abbés et les prieurs qui donnent permission à leurs inférieurs d'exercer ces fonctions ». (R. P. RICHARD, *Analyse des Conciles généraux et particuliers*, Paris, 1772, t. II, p. 99-100).

1562, ils brûlèrent des livres de médecine en assez grand nombre, semble-t-il. Enfin, à l'exemple de leurs confrères des cathédrales dont je parlais tout à l'heure, ils avaient fondé et dirigeaient, dans leur église même, un grabatoire pour malades, qui, au dire de Fleureau, d'après de vieux titres, était appelé l'*Aumônerie de Notre-Dame*,¹ afin de le distinguer des autres refuges de la ville².

Ce petit hôpital devait occuper originairement un coin du bas-côté sud de la nef, près du chœur, partie de l'édifice qui fut d'ailleurs transformée, comme on le verra plus loin. Une femme suffisait d'ordinaire, sous la surveillance de quelque chanoine attitré, aux soins de peu nombreux indigents.

Or, voici la légende racontée par H. B. T : « Une femme, nommée Sulpicia, qui s'estoit vouée au service de l'Eglise, entretenait les lampes d'huile, couchait dans l'église Notre-Dame pour soulager les pauvres malades gisant en icelle comme était lors la coutume, nettoyans leurs playes et fournissant tout ce qui leur était nécessaire. Une nuit étant proche du pilier devenu la porte du midi, qui tourne vers l'Orient, laquelle porte est maintenant bouchée, veillant comme elle avait de coutume en continuelles prières, incontinent l'Eglise remplie d'une lumineuse splendeur, et toute estonnée, jeta la veue en haut, pour voir d'où procédait ceste lumière, avisa une très belle dame richement ornée entrer par une vitre accompagnée de deux

1. Dans l'acte de 1225, il est désigné "*Domus Dei Stamparum*" (FLEUREAU, *ouv. cité*, p. 413).

2. La Maison-Dieu de Saint-Jean-Saint Altin placée entre la vieille ville et la nouvelle, et pour laquelle le roi Philippe I^{er} donna une charte en 1085, pouvait être d'une date plus ancienne et par conséquent assez antérieure à l'Aumônerie Notre-Dame. Elle est désignée dans l'acte en question le Refuge des Pauvres, *Domus Dei que dicitur Receptaculum Pauperum*, (Menault, *Morigny*, Pièces justificatives, p. 38 ; — FLEUREAU, *ouv. cité*, p. 465).

En rappelant à nos collègues que M. P. Pinson nous a fait connaître un intéressant article publié en 1785, par un médecin de l'Hôtel-Dieu d'Etampes, le D^r Boncerf, dans le *Journal de médecine, chirurgie et pharmacie* (*Bulletin de la Société archéologique de Corbeil et d'Etampes*, 1900, p. 30), je ne puis résister au plaisir de citer spécialement une note, ajoutée par la rédaction du Journal, qui complètera plusieurs des renseignements fournis par nous-même : « On retrouve encore aujourd'hui, dit cette note, la plupart de ces hôpitaux dans l'enceinte des cloîtres et l'on ne doit pas être surpris que les chanoines en aient été les premiers directeurs. Non seulement ces prêtres étaient depositaires des aumônes et des fondations, dues souvent à leurs sollicitations et à leur exemple, mais ils étaient la plupart du temps les seuls qui pussent administrer aux malades les secours dont ils avaient besoin pour leur guérison. Dans ces temps, les sciences n'étaient cultivées que par des clercs, et la médecine était unie au sacerdoce. La plupart des premiers médecins de la Faculté de Paris étaient des chanoines de la cathédrale, et quand la Faculté de médecine fonda une compagnie particulière, elle tenait ses assemblées *aupres du grand bénitier de Notre-Dame, c'est-à-dire dans un lieu voisin de l'asile destiné aux malades* ».

jouvenceaux et d'une jeune pucelle. Cecy augmente davantage son estonnement et recognoissant que tout cela n'estoit que surnaturel et divin, attendit avec grande attention, non sans admiration, la fin de ce miracle. Alors aucun des malades ne se plaignoit, mais prenoient tous un gratieux repos, excepté un qui estoit couché soubz le clocher ¹, qui sentant grande douleur ne pouvait reposer. La dame se vint seoir sur la pierre du bénitier, et parlant à ces trois qui l'accompagnaient, leur dit : « Que désirez-vous qu'il soit fait de ces « pauvres malades qui sont ici gisant ? » demandèrent leur guérison. Elle se leva, prit le jettoir du benoistier, s'en vint trouver ce pauvre malade qui ne pouvait reposer, lui dit de prendre courage et de ne se fâcher ni tourmenter, que dans trois jours il jouirait avec elle de la béatitude, et lui jette de l'eau bénite. Et après visita les autres qui par cette eau bénite, reçurent parfaite guérison. Ce qu'étant fait s'en retourna cette dame avec sa compagnie par la même vitre d'où elle était descendue ; le pauvre languissant mourut au bout de trois jours, doucement et sans aucun accès. Les autres furent guéris, firent neuvaine, rendant grâces. Sulpicia vécut encore trois ans ; après son décès, par délibération, fut inhumée proche le pilier où elle était lors en oraison, et posa sur sa tombe des lampes qui y paraissent encore aujourd'huy. Le peuple estampoïs poussé de dévotion fit croistre la vitre par laquelle entra la Sacrée Vierge et les Bienheureux Martyrs et y firent peindre leurs saintes images, comme il se voit encore aujourd'huy ; leur dévotion entretint une lampe ardente au bas de cette vitrine par long espace de temps » ².

Les bienheureux martyrs dont il s'agit sont les trois saints patrons d'Etampes, saint Can, saint Cantien, et leur sœur, sainte Cantienne, celle-ci appelée aussi quelquefois du joli nom de Cantianille, dont les reliques apportées d'Italie par le roi Robert le Pieux, en 1016, furent pendant tout le Moyen âge et, pour mieux dire, jusqu'à la Révolution, l'objet d'une grande vénération dans toute la région d'Etampes.

Le nom de Cantien encore porté par tant de gens, ici et seulement ici, en est la preuve.

1. Le porche qui est sous le clocher sur la façade ouest, était alors ouvert : il fut fermé quand on a fortifié l'église, vers 1200. (L.-Eug. LEFÈVRE, *La façade occidentale, portails et fortification de l'église Notre-Dame d'Etampes*, 1907, in-8°, extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Corbeil, d'Etampes et du Hurepoix*).

2. H. B. T., *ouvr. cité*, f° 43 et suivants.

Tout n'est pas légendaire et mystérieux dans le récit : on distingue parfaitement les points vraisemblables et même ceux dont le caractère est encore plus franchement véridique ; c'est bien un évènement, et il a dû se passer dans le troisième quart du XII^e siècle.

En effet, l'aumônerie ne resta pas très longtemps installée dans l'église Notre-Dame. Un acte de 1225 prouve qu'à cette époque, il avait été transféré là où se trouve l'hôpital actuel ¹ : l'historien étam-pois, Dom Basile Fleureau, en transcrivant cet acte, émet l'opinion que le changement a pu être opéré avant 1191 ².

Du moins, nous pouvons tenir pour certain que les malades furent retirés de l'église, au plus tard, au commencement du XIII^e siècle et que, par conséquent, la miraculeuse aventure de Sulpice eut lieu avant cette époque : je crois même pouvoir préciser un peu mieux et placer celle-ci vers le troisième quart du XII^e siècle.

Malgré les difficultés, je suis parvenu à établir, — avec assez de certitude, je pense, — où étaient placés les lits des malades, quel est le pilier dont il est fait mention, et quelle fenêtre fut élargie avant d'y mettre un vitrail.

Il aurait été très utile de savoir si le récit rédigé en 1610 d'après de vieux mémoires nous décrit les lieux, même avec quelque confusion, tels qu'ils existaient lors de l'évènement ou bien tels qu'ils étaient en 1610 et sont encore aujourd'hui avec peu de changement.

Quoiqu'il en soit, à mon avis, « la porte du midi qui tourne vers l'Orient, laquelle porte est maintenant bouchée », se reconnaît assez bien dans la petite porte depuis très longtemps condamnée, surmontée d'un tympan peint, et qui s'ouvrait dans le chevet du croisillon sud. Elle est, en effet, au Midi et tournée vers l'Orient à cause

1. Par cet acte, le curé chevecier de Notre-Dame abandonne au Maître des Frères de l'Hôtel-Dieu les oblations destinées à cet établissement, qu'il avait jusque-là gardées selon son droit. Le Maître des Frères était un prêtre : c'est lui qui remplissait le rôle d'aumônier et qui disait la messe à l'hôpital. (FLEUREAU, *ouvr. cité*, p. 413-414).

2. *Ibid.*, p. 414. — Un pouillé de Sens, rédigé au XVII^e siècle, auquel d'ailleurs on ne doit pas accorder une confiance aveugle, dit que, vers 1193, les chanoines étaient gouverneurs et administrateurs de l'Hôtel-Dieu ; mais la phrase, sans doute inspirée de Fleureau, ne traduit pas clairement la pensée de celui-ci. (Ern. MENAULT, *Morigny*, 1867, p. 205-206). On ne peut pas affirmer avec M. H. Bouvier que le transfert eut justement lieu en cette année 1193 (*Histoire de l'Eglise et de l'ancien archidiocèse de Sens*, t. II, p. 131 ; — *Pouillé*, ms. des Archives de l'Yonne, p. 282) ; on doit seulement noter que, à cette date, l'abbé de Notre-Dame avait établi un grand règlement pour fixer les conditions de la translation des chapelains d'un autel à un autre (FLEUREAU, *ouvr. cité*, p. 302) : ce statut avait été désiré depuis longtemps, mais il est supposable aussi qu'il fit suite à d'importantes modifications dans l'église, et peut-être à l'achèvement de travaux.

de l'obliquité de la muraille ; en outre, on a voulu ainsi la distinguer du grand portail qui est à côté et tourné plutôt vers l'Occident. Les deux portes sont voisines, mais percées dans des murs dont les axes sont différents et ne sont même pas parallèles. C'est vraisemblablement du grand portail que Fleureau veut parler, — car la petite porte étant bouchée ne comptait plus, — quand il nous informe, d'assez troublante façon, que les lits étaient « au bout de la nef, *au-dessus de la porte du marché* ». Le bout de la basse nef, qui est très courte, nous conduit bien au transept ; la « porte du marché » désigne bien une porte de la façade sud, vis-à-vis la place Notre-Dame, ancienne rue de la Regratterie, où se tient le marché depuis l'année 1360. Je ne puis pas m'imaginer que, avec le mot « *au-dessus* », Fleureau veuille dire « élevé au-dessus » : sans juger impossible l'existence d'un plancher qui aurait eu plusieurs avantages, je crois plus volontiers et plus simplement que Fleureau a voulu dire « *au-delà* »¹. Il s'agit donc évidemment du croisillon sud, et, comme celui-ci est double, de sa première travée².

Distinguons encore. Quand l'Aumônerie fut fondée, le croisillon n'existait probablement pas ; en tout cas, il n'était pas disposé de la même façon et n'avait pas la même ampleur. Tout porte à croire que l'église dans sa longueur ne possédait qu'un bas-côté ordinaire. L'aumônerie occupait donc la même partie de l'église, mais plus restreinte, et peut-être y accédait-on par une petite porte similaire à celle qui existe encore aujourd'hui bouchée. On doit faire remonter cette primitive installation au XI^e siècle ou au commencement du XII^e, avant l'érection du grand portail à statues-colonnes.

Au cours du XII^e siècle, survint la transformation qui nous a donné le croisillon actuel resté depuis lors inchangé. Selon toute vraisemblance le miracle de l'apparition fut opéré avant les travaux ; il fut accepté d'enthousiasme et eut une grosse répercussion. Je vois vo-

1. Le pouillé déjà cité (dans la note précédente), dit : « Les lits étaient autrefois dans le bas de la nef de l'église ». Nous ne pouvons pas comprendre autrement que *l'extrémité de la nef du côté du chœur*. On ne trouve à l'extrémité ouest aucune fenêtre qui ait été agrandie, le marché ne se trouvait pas de ce côté, et enfin par nécessité et par tradition, le grabatoire devait être voisin du chœur, pour être mieux sous la surveillance des chanoines. Voici comment Fleureau apprécie le rôle de ceux-ci : « Il est très probable que pendant que les pauvres malades logeoient dans l'Eglise de Notre-Dame, les Chanoines avoient la disposition et le gouvernement de tout ce qui les regardoit, tant au spirituel qu'au temporel, et qu'ils cessèrent de l'avoir lorsque les pauvres furent logez hors de leur Eglise ». (*Ouv. cité*, p. 414).

2. Nous avons déjà eu l'occasion de soutenir ce fait dans *Etampes et ses monuments aux XI^e et XII^e siècles* (Paris, Picard, 1907, p. 90, note 2).

lontiers en lui la circonstance qui a précipité la construction du croisillon sud, en faisant affluer les dons, le fait qui a si fortement agité les âmes que pour élever cette partie du transept on a délibérément osé appuyer le nouveau mur occidental du croisillon contre l'angle d'un portail magnifique, âgé de cinquante ans tout au plus, sans pouvoir éviter de déplacer de grandes statues et d'écraser une partie des fins chapiteaux représentant des scènes de la vie de Jésus. Il fallut un sentiment bien violent uni à une impérieuse nécessité pour étouffer la crainte respectueuse de mutiler et d'amoin-drir considérablement une œuvre dont on devait être encore fort glorieux.

En effet, comment faut-il interpréter la phrase « le peuple étam-pois poussé de dévotion fit agrandir la fenêtre ». Pour ma part, je ne crois pas qu'il faille suivre le texte à la lettre, et je comprends que, pour agrandir la fenêtre et y placer un beau vitrail, on a exécuté en même temps un plus important travail devenu nécessaire et presque prévu depuis qu'on avait déjà opéré de gros changements au nord de l'église. Le miracle a été un stimulant venu à propos. Par l'aspect du monument, et en tenant compte de multiples cir-constances, la date de la transformation peut être fixée entre 1150 et 1175 ¹, et elle serait donc également celle du miracle.

Quoiqu'il en soit, les travaux d'agrandissement de l'église une fois accomplis, le grabatoire fut réinstallé sur son ancien emplacement, mais en profitant d'un notable espace pris sur la rue qui a de tout temps côtoyé l'édifice.

Il avait plus de lumière et plus d'air, et aussi une jolie petite porte d'entrée spéciale sur la rue, outre celle ou celles qui le faisaient communiquer directement avec toutes les autres parties de l'église sans être obligé de sortir de l'édifice : c'était nécessaire pour le chœur, à cause des chanoines, et nous avons vu tout à l'heure l'extraordi-naire visiteuse se rendre, évidemment en passant par la nef, sous le clocher où un malade s'était réfugié. Vraisemblablement le graba-toire ne s'étendait pas tout à fait jusqu'à la nef, ou plus exactement

1. M. Eugène Lefèvre-Pontalis a placé la construction du croisillon sud à la fin d'une suite de travaux commencés vers 1140 et terminés vers 1180. (*Les campagnes de construction de Notre-Dame d'Etampes, Conscience des Sociétés savantes de Seine-et-Oise à Etampes, en 1908, Etampes, 1909, p. 228, 231 et 236*). Moi-même antérieurement, j'avais dit entre 1150 et 1180 (*Le Portail royal d'Etampes, 2^e edit., Paris, Picard, 1908, p. 23*).

jusqu'à la croisée du transept; on avait peut-être ménagé un passage pour laisser libre l'accès du collatéral du chœur sans traverser ni le chœur ni le grabatoire.

La garde Sulpice fut probablement enterrée près de l'un des deux gros piliers en face de la petite porte bouchée. Au-dessus de celle-ci. la verrière qui fut peinte à l'occasion du miracle devait orner la fenêtre aujourd'hui occupée par le vitrail moderne de saint Clément¹,

A ce moment, le chœur commençait au même point qu'aujourd'hui, sa barrière se dressait entre les deux transepts, mais il y a des preuves très sérieuses qu'il fut agrandi au cours du Moyen-âge d'une travée prise du côté de la nef; il se composait donc alors de quatre travées, y compris le double transept en entier². Cette nouvelle modification — qui, soit dit en passant, fut peut-être accompagnée de l'érection du jubé, — engloba donc le croisillon où était installé le grabatoire, et entraîna le transfert de celui-ci hors l'église : les multiples inconvénients qu'il occasionnait ont sans doute fait considérer son départ comme une délivrance.

Devant l'image évoquée de ces inconvénients, l'idée d'un hôpital dans l'église choquera sans doute beaucoup de gens pour qui elle est nouvelle. Cela tient d'abord à ce que nous nous imaginons mal les conditions des églises durant le Moyen-Âge. Du reste, si les grabatoires sont restés seulement un siècle ou deux tout au plus dans les églises, c'est que leur présence fut jugée fâcheuse. Néanmoins le grand respect que nous témoignons de nos jours dans les édifices religieux est le fait de conceptions modernes ou, dirai-je plus justement, de conceptions anciennes à l'application desquelles le peuple fut rebelle jusqu'aux temps modernes. Les églises servaient à des usages contre lesquels les autorités ecclésiastiques fulminèrent sans

1. Les comptes de la fabrique pour les années 1513-1514-1515, publiés par M. Maxime Legrand (*Annales de la Société archéologique du Gâtinais*, 1907), mentionnent de nombreux vitraux sans citer celui de la Sainte Vierge et des Martyrs. D'un autre côté, le recit de H. B. T. en parle comme s'il existait encore en 1610. Il n'aurait donc pas été détruit avec beaucoup d'autres par les Huguenots en 1562 ou 1567, mais plutôt à l'époque de la Révolution. (Voir notre ouvrage, *Œuvres d'art diverses disparues ou existantes dans les églises d'Étampes, rapport présenté à la Commission départementale des Antiquités de Seine-et-Oise*, PARIS, PICARD, 1912, chap. VI).

2. Je me suis expliqué complètement à ce sujet dans une récente étude : *Le mobilier du chœur de l'église Notre-Dame d'Étampes pendant le Moyen-âge*, extrait des *Annales de la Société archéologique du Gâtinais* (1913, p. 10 et suiv.). Voir aussi notre étude complémentaire à paraître en 1914, dans les mêmes *Annales* sous le titre *La démolition du jubé de l'église Notre-Dame d'Étampes*.

cesse, mais inutilement. Les articles des conciles fourmillent d'indications à cet égard. L'idéal fut, certes, bien vite de conserver l'église uniquement pour l'usage du culte, et c'est un des motifs qui firent un beau jour transporter dans un local voisin les lits des malades. Mais les temples du Seigneur continuèrent longtemps à abriter des réunions de tous genres qui se tenaient dans les nefes comme dans un hall public, les conciles eux-mêmes, plaids, *nuitées*, repas, concerts d'acrobates, et les fêtes les plus extravagantes comme celles dites des Fous ¹. La paille éparpillée sur le sol servait naturellement de litière à tous les gens fatigués de passage. Il va sans dire que, en cas de guerre, l'église servait presque toujours de dernier

1. Concile de Laodicée (en 364) : défense de faire les agapes dans les églises, d'y manger et d'y dresser des tables (can. 28).

XII^e Concile general de Latran (en 1215) : défense de porter des meubles dans les églises, hors cas de nécessité, comme ceux des incursions d'ennemis (can. 19).

Concile de Saumur (en 1253) : prohibe les plaids dans les églises et sous leurs portiques (can. 6 et 7)

Concile d'Ecosse (en 1225) : défend les danses, les jeux indecents et les plaids dans les églises et les cimetières (can. 67).

Concile provincial de Paris (en 1429) : défend les jeux indecents à certaines fêtes, dans les églises (can. 1).

Concile provincial de Sens (en 1460) : recommande l'observation du 2^e Concile général de Lyon sur le respect dû au temple du Seigneur. Les plaidoeries, les entretiens profanes, les allées et venues, les clamours, toutes sortes d'irrévérences en un mot sont proscrites. On condamne aussi les mômeries de la fête des Fous (can. 1).

Les statuts synodaux d'Orléans en 1525 et en 1587 défendent de faire aucuns festins dans les églises, etc.

Le Concile provincial de Sens, preside à Paris en 1528, par le cardinal Duprat, et qui dura six jours, confirme les recommandations précédentes, défend de laisser entrer des bateleurs pour y jouer du tambour ou autres instruments, et prohibe la fête des Fous (can. 16) ; le Concile de 1460 n'avait donc pas eu beaucoup d'effet. Dans le canon 17, il est dit que le chant de l'église sera propre à inspirer la dévotion, et qu'on se gardera bien d'y chanter ou d'y jouer sur les orgues des chansons profanes et des airs lascifs.

Concile de Narbonne (en 1551) : bannit des églises toutes sortes de spectacles, de chansons et de bruits propres à faire rire (can. 46). Il bannit des églises et des cimetières les danses et les repas qui sentent la débauche et le libertinage (can. 47).

Concile de Cambrai (1565) : bannit des églises les chants mols, profanes, lascifs. Les chantres seront des clercs autant que possible. De tous les instruments de musique on admettra seulement les orgues, etc., etc.

Des tableaux du XVII^e siècle, étrangers, il est vrai, mais dont la sincérité ne saurait être mise en doute, représentent des intérieurs de cathédrales ou de grandes églises, dans lesquelles des bourgeois ou des gens du peuple évoluent par groupes, le chapeau sur la tête, la canne ou le panier à la main, comme dans un marché ou une bourse de commerce ; d'autres sont assis par terre dans des coins, des enfants jouent aux billes, des chiens se promènent. C'est à ce point que je me suis demandé si ces églises n'étaient pas à ce moment passées sous le régime luthérien. Voir les tableaux d'Antoine de Lorme, qui travaillait à Rotterdam de 1640 à 1666, dans la galerie Six à Amsterdam et au Musée royal de Berlin ; aussi un tableau de Pieter-Jansz Saenredam, également à la galerie Six.

refuge aux habitants. En résumé, l'église était le lieu indispensable, la maison communale que, sous la pression de la moindre nécessité, on se permettait d'utiliser pour tout. En voici un typique exemple : de 1399 à 1401, les ambassadeurs de France et d'Angleterre, réunis pour des négociations dans le village de Leulinghen (Pas-de-Calais), furent logés dans la petite église divisée par des tapisseries tendues au travers de l'édifice pour constituer les chambres à coucher ¹.

Mais, outre cette manière de voir générale, il est clair que le culte catholique s'alliait complètement avec l'assistance hospitalière. Dans les hospices qui ne sont pas encore laicisés, on peut voir un autel, utilisé ou non, dressé dans chaque salle de malades. Les messes journalières n'étaient pas dites dans des chapelles, mais dans les dortoirs mêmes. Les grandes Maisons-Dieu, ou Hôtels-Dieu, avaient plusieurs chapelains attachés parce que quelquefois elles possédaient plusieurs salles et partant plusieurs autels ². Fleureau nous apprend que primitivement l'Hôpital d'Etampes n'eut pour chapelle qu'un appentis : on conçoit facilement pourquoi. A l'étonnant hospice de Beaune, dans la Côte-d'Or, qui s'est conservé presque intact depuis le milieu du xv^e siècle, et où l'on fait les plus louables efforts pour maintenir la tradition et tous les anciens usages qui ne sont pas incompatibles avec l'hygiène, on se demande, tant est la confusion grande, si c'est la chapelle qui a trouvé place dans une salle de malades ou si c'est la salle qui a empiété sur le terrain de la chapelle. Le sanctuaire est à un bout de la pièce grande et très élevée, mais la chaire à prêcher est égarée au milieu des lits. En réalité, il n'y a qu'une union très naturelle des deux choses, et il en était surtout ainsi dans un temps où la spécialisation, dont les modernes sont férus, se pratiquait peu ³.

¹ C. ENLART, *Manuel d'archéologie française*, t. II, p. 66. Dans nos temps modernes, les fideles ont trouvé tout naturel d'installer des ambulances

² En 1274, Jean Bourguineau, d'Etampes, un ancien serviteur de saint Louis, fonda deux chapellenies en faveur de la Maison-Dieu Notre-Dame d'Etampes. Cela laisse supposer qu'il y avait alors au moins trois autels dans l'hôpital, et que deux d'entre eux étaient dans des salles de malades. En 1579, les deux prêtres étaient désignés « *Chapelains de l'aumône de Notre-Dame* ». (FLEUREAU, *ouv. cité*, p. 418-420).

³ J'ai particulièrement cité l'hôpital de Beaune parce que c'est un exemple tout à fait caractéristique et encore existant, mais on pourrait en énumérer beaucoup d'autres. M. Camille Enlart a publié plans ou images des salles de Tonnerre et d'Issoudun, avec des sanctuaires ; il a décrit les salles des Hôtels-Dieu de Caen, de Chartres, etc. (*Manuel*, t. II, p. 43 et suiv.).



PETIT GROUPE EN BOIS DANS L'ÉGLISE NOTRE-DAME, A ÉTAMPES

(Photo de la Biblioth. d'Art et d'Archéologie)

Un dernier petit détail du récit doit aussi retenir l'attention. On a vu que la gracieuse dame visiteuse s'était reposée sur la pierre du bénitier et qu'elle s'était servi du « jettoir ». Il est évident que ces objets furent pendant longtemps vénérés ; je crois retrouver la trace de cette attention dans le compte de la fabrique qui signale en 1513-1515 une statue de la Vierge, dite « du bénitier », dont on fit redorer la couronne ¹. Il est vraisemblable que cette Vierge fut placée dans un but de commémoration près du bénitier sacré, et qu'elle était représentée de façon à rappeler les détails du miracle de l'Aumônerie et en même temps de façon à exalter les vertus de l'eau bénite. J'y vois donc, pour ma part, un groupe qui a précédé celui dont j'ai parlé au début de cette étude et qui lui a servi de modèle.

Si le miracle eut lieu au XII^e siècle, l'œuvre en question n'est pas de ce temps-là, tant s'en faut ; elle porte la date très sincère de 1787. Il est évident qu'elle en a remplacé une autre tombée en complet état de vétusté et dont l'origine pouvait être fort ancienne. Mais quoiqu'il en soit, le sculpteur de 1787 ne s'est pas beaucoup inquiété de donner à son œuvre, imitation ou non, un caractère archaïque, et il s'est montré de son temps.

Le groupe a 55 centimètres de hauteur avec le socle. Les trois malades sont assis, mains jointes, dans le même grand lit de bois, car l'artiste obligé à la simplification devait tous les réunir : leurs corps sont nus, mais en partie cachés par la couverture. La garde, habillée comme une paysanne beauceronne de nos jours, avec un bonnet lui serrant la tête, tenant son chapelet à la main, est agenouillée près d'une minuscule table ou d'une sorte d'escabeau sur lequel est posée une lampe.

Au pied du lit, la Vierge, par rapport aux autres personnages, est de taille immense : la tête de la garde arrive seulement à la hauteur de ses genoux. Elle est couronnée, comme la *Vierge du bénitier* dont nous parlions tout à l'heure, portant l'Enfant nu dans son bras gauche, et étend sa main droite protectrice au-dessus des malades. Les trois martyrs qui devraient être auprès de la Vierge sont absents.

On remarquera que la Vierge est avec l'Enfant, et ceci est, en apparence, en opposition avec le récit, mais Jésus n'est ici que comme un attribut, pour désigner expressément celle qui le porte. Voilà bien un souvenir du Moyen-âge. On pourrait encore observer que Jésus étant complètement nu, selon une tradition qui, en France,

1. *Compte cité*, p. 107.

ne remonte pas plus haut que le xvi^e siècle ¹, l'artiste de 1787 n'a pas imité servilement son vieux modèle, ou bien celui-ci n'était déjà pas très ancien.

Le groupe actuel a d'ailleurs lui-même été restauré et repeint vers 1875 par les soins de M. le curé Delanoue ² : à ce moment, en effet, la main avait disparu. En nous apprenant ce détail, M. Bonvoisin a exprimé le regret que le sculpteur chargé de la réparation ait ignoré le miracle, et ainsi n'ait pas pu conformer son œuvre avec les détails de celui-ci. Il aurait dû, en effet, mettre dans la main de Marie le goupillon, le « jettoir », qu'elle avait pris dans le « benoistier », et dont la statue primitive avait certainement été munie.

Les malades sont nus dans le lit, parce que tel était l'usage général au Moyen-âge pour tout le monde, quels que soient le sexe, la condition et l'état de santé des gens. D'innombrables peintures de manuscrits le prouvent. Pourtant le vêtement de nuit comporte quelquefois une pièce pour la tête. le bonnet.

Ils sont couchés ensemble parce que, non seulement on trouvait naturel de coucher plusieurs dans la même chambre, même étant étrangers, mais encore on ne faisait aucune difficulté pour coucher deux ou trois dans de grands lits, d'ailleurs préparés pour cela. C'était l'habitude universelle. Ce n'est pas sans raison que les trois rois Mages de la Nativité de Jésus ont été représentés un nombre infini de fois, — avec leur couronne sur la tête pour bien les désigner, — étendus dans le même lit, sous la même couverture. Tels ils se voient, à Etampes, dans le tympan de la porte occidentale de l'église Notre-Dame, sculpté vers 1200.

Encore de nos jours, il n'est pas nécessaire de faire beaucoup de chemin pour découvrir des employés astreints au couchage en commun.

En ce qui concerne les hôpitaux à Etampes, l'article du Dr Boncerf, écrit précisément en 1785, deux ans avant qu'on entreprenne la sculpture de notre groupe, nous renseigne fort à propos. Il y déclare : « Enfin par une suite de cette progression d'économie et de bienfaisance, il y a lieu d'espérer que cet hôpital ne laissera plus rien à désirer dans quelques années et que *les malades y seront tous couchés seuls à seuls, ou du moins dans des lits doubles* quand il ne

1. Exemples : Statue de la Vierge-Mère par Germain Pilon, dans l'église de la Couture, au Mans ; autre dans l'église Sainte-Croix, à Provins.

2. Léon MARQUIS, *Les Rues d'Etampes et ses Monuments*, p. 281.

sera pas possible de faire autrement ; on ne conçoit guère comment on peut mettre *deux malades dans des lits de trois pieds* ».

Trois pieds, cela équivaut à un mètre : c'est peu de largeur, en effet. M. Paul Pinson a expliqué que les *lits-doubles* avaient quatre pieds et étaient divisés en deux couchettes égales par une cloison triangulaire dressée au milieu. Ainsi, non seulement les malades n'étaient pas sous la même couverture, mais ils étaient isolés. Il va sans dire que les promiscuités dangereuses ou simplement fâcheuses étaient évitées le plus possible : c'est ainsi que, dès le Moyen-âge, non seulement les sexes étaient toujours séparés, mais les femmes en couches, les contagieux, les convalescents étaient éloignés les uns des autres ¹.

Une inscription repeinte sur le socle reproduit certainement, avec exactitude, celle qui existait auparavant. Elle se lit ainsi : *N. D. de Visitation, 1787*. L'appellation est bien faite pour tromper toute personne non prévenue et ne connaissant pas l'image d'Étampes. On ne saurait songer à une apparition de la Vierge avec des termes qui, au contraire, rappellent si bien la visite de Marie à Elisabeth. Je ne pense pas que pour une semblable application, l'expression ait été en usage ailleurs. Mais se trouve-t-il autre part un groupe semblable à celui d'Étampes ? Il est probable que non. Cette rareté, je l'ai dit, est un de ses principaux mérites. Il faut ajouter que la scène représentée, réaliste par certains côtés, et figurant surtout des personnages vulgaires, est un document autant civil que religieux. Il se rattache autant à l'histoire de l'hôpital qu'à celle de la principale église d'Étampes ; cela double son curieux intérêt.

L.-Eug. LEFÈVRE.

1. A Étampes nous savons que, en 1665, les lits étaient entourés de rideaux et de ciels en serge rouge ; ils possédaient double-couverture, une verte et une blanche ; les lits des femmes, séparés, avaient des rideaux blancs (Pierre PLISSON, *Les Restes de l'Hôtel-Dieu d'Étampes*, publié par Ch. Forteau, Bulletin de la Soc. histor. de Corbeil et d'Étampes, 1904.